

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES CLUBS DU DISTRICT DU PUY DE DOME DE FOOTBALL
VENDREDI 23 juin 2023

Auditorium Antenne Ligue Auvergne Rhône-Alpes à Cournon

Après vérification des pouvoirs, il est établi que le quota des voix comptabilisées permet à l'Assemblée des clubs du District du Puy de Dôme de délibérer légitimement et conformément aux dispositions prévues aux statuts sur toutes les questions inscrites à l'Ordre du jour de cette réunion.

Total de voix des inscrits : **810**

Total de voix des présents : **719 (moitié + 1 : 406)**

Clubs absents :

CHARBONNIER LES MINES F.C (515080) - CLERMONT BIBLIOTHEQUE PORTUGAISE (531700) - CLERMONT F.C. CLERMONT METROPOLE (582731) - CLERMONT OUTRE MER (552951)- EGLISENEUVE PRES BILLOM U.S. (560904) - LACHAUX ATOMIC SP.C (545597) - LAPEYROUSE U.S. (526733)- MENAT-NEUF EGLISE U.S. (582310) - NORD COMBRAILLE F.C. (547675) - ENTENTE VALLEE DE LA DORDOGNE (561223) - SERVANT A.S. (517525) - VAL DE COUZE CHAMBON U.S. (542828)- CENTESIA FOOT (561204)- AGENT MUNICIPAUX U.S. (614508) - L'OUVERTURE (554468)

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 18 NOVEMBRE 2022**

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le procès verbal de l'Assemblée Générale du 18 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

ALLOCUTATION de Mr Philippe AMADUBLE

Président du District du Puy de Dôme de Football

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les personnalités qui nous font l'amitié et la gentillesse d'être à nos côtés :

Pascal PARENT, Président de la ligue Auvergne Rhône Alpes, Membre Comex.
Julian JURY, Président délégué de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Mes collègues, Présidents de District

Guy POITEVIN, Président du District de l'Allier.
Raymond FOURNEL, Président du District de la Haute Loire et membre de la Haute Autorité de la FFF.
Thierry DELOLME, Président du District de la Loire
Jean-François VALLET, Président du District Drôme Ardèche

Mes collègues, Membres du Conseil de Ligue :
Mmes Nicole CONSTANCIAS, Abtisem HARIZA
Richard DEFAY – Directeur de la Ligue

Pierre LONGERE, Secrétaire général de la Ligue.

Christian MARSE, André CHAMPEIL, Yves BEGON, Roland LOUBEYRE, Dominique DRESCOT et Jean-Marc SALZA.

Mrs. Serge CHARRET – Vincent SUPIOT et Romain RECH du Credit Agricole Centre France partenaire incontournable de la FFF et dont nous allons signer une convention de partenariat pour les 3 années à venir.

Je vous présente les excuses de
Lionel CHAUVIN – Président du Conseil Départemental
Thierry CHARBONNEL, Président du District du Cantal.

Mesdames, messieurs, Chers amis,
Nous voilà une nouvelle fois réunis pour évoquer les grandes lignes de la saison écoulée :

Je tiens à vous remercier tous, Présidentes, Présidents, secrétaires ou représentants de club de votre présence nombreuse qui témoigne l'intérêt que vous portez à votre District.

Avant d'évoquer le bilan de la saison, je vous demande quelques instants de recueillement pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés et qui sont confrontés aux douloureuses épreuves de la maladie.

Comme vous le savez, et sans rentrer dans le débat, notre Fédération a connu beaucoup d'agitation avec la mise en cause du Président Noel le Graet et de sa Directrice ce qui a mis à mal l'image du football Français.

Suite à la démission de Noel le Graet et Jamel Sandjak du Comex, nous avons lors de l'Assemblée Fédérale du 10 juin dernier complété celui-ci en élisant 2 nouveaux membres Claude Delforge (Président du District du Val d'Oise) et Alexandre Gougnard (Président du District de la Gironde) et réélu un nouveau Président Philippe Diallo avec 91,26 % des voix.

A cette même Assemblée, nous avons également adopté :

La modification des statuts de la FFF en lien avec la réforme de la gouvernance suite à la loi du 2 Mars 2020 visant à démocratiser le sport en France et qui aura pour conséquence la participation de tous les clubs à l'élection du Président de la Fédération et du Comité Exécutif.

Notre District :

Je commencerais par un chiffre : 22 027.

C'est le nombre de licences que compte notre District cette saison soit une augmentation de 5 % depuis 2009, soit 14 années, nous n'avons jamais eu autant de licences. Ce qui démontre que notre sport reste attrayant et séduisant.

Permettez-moi de vous remercier pour votre formidable travail pour accueillir tous ces jeunes.

Du côté des garçons, notons une forte progression chez les jeunes, mais le plus inquiétant est la perte de licences seniors, qui peut mettre en péril un certain nombre de nos clubs.

Les filles continuent leurs progressions avec une hausse de plus de 11 %

Du côté des satisfactions, notons la bonne augmentation des dirigeants et dirigeantes puisque nous enregistrons 209 bénévoles supplémentaires et c'est tant mieux pour nos clubs.

Du côté des arbitres, nous enregistrons une hausse de 6 % soit 15 arbitres supplémentaires mais nous devons tous nous mobiliser si nous voulons que toutes nos compétitions soient dirigées par des officiels.

Autre satisfaction, le foot Loisirs (+ 173 licences). Cette saison 10 équipes dont 2 féminines ont participé au plateau, 1 fois par mois, mis en place par le District.

Elles ont pu découvrir, le foot à 8, le foot à 5, le golf foot et le foot en marchant.

Souhaitons que d'autres clubs viennent nous rejoindre la saison prochaine, ces nouvelles pratiques étant une priorité de la FFF.

Concernant nos clubs :

Bien évidemment une mention spéciale à notre locomotive départementale le Clermont Foot 63 pour leurs magnifique 8^e place de Ligue 1, pour leurs U18 Finalistes malheureux de la coupe Gambardella (une première pour un club du Puy de Dôme) et leurs U18 F qui accèdent en championnat National.

Félicitation également au FC. Chamalieres pour son maintien en N2 et au U18 de Montferrand pour l'accession au championnat National U19

Bravo également à tous nos clubs qui se maintiennent dans leurs championnats respectifs et à ceux qui accèdent à l'échelon supérieur.

Une pensée également à ceux qui sont malheureusement rétrogradés et qui je n'en doute pas sauront rebondir la saison prochaine.

Concernant l'arbitrage, la LFA a décidé d'attribuer une somme d'argent pour le recrutement et la fidélisation des arbitres.

Avec mes 3 collègues Présidents ex Auvergnat, nous avons décidé de laisser cette somme à la Ligue et avec l'aide de celle-ci de recruter un ambassadeur qui sera à disposition de tous nos clubs pour recruter et fidéliser.

De plus, ces mêmes 4 Districts ex Auvergnat, ont le projet d'embaucher un deuxième ambassadeur pour éviter de trop longs déplacements et obtenir une meilleur efficacité.

Ces 2 personnes seront sous CDD et un bilan sera fait en fin de saison et nous comptons sur votre solidarité pour la réussite du projet.

Les incivilités :

Cette saison a été difficile pour notre commission de Discipline.

De trop nombreuses dérives, ont eu lieu tous les weekends sur et hors du terrain (agressions verbales, agressions physiques, entre joueurs, officiels ou spectateurs et bien évidemment les insultes sur les différents réseaux sociaux).

Notre football est contaminé par une minorité qui n'a rien à faire sur un terrain ou dans un stade.

Le District restera ferme et luttera par tous les moyens contre ces incivilités et violences. Nous devons tous réagir.

Le football est un jeu et doit être un moment de plaisir et de convivialité.

Avant de terminer – je tenais à souligner le sang froid et la maîtrise de deux joueurs de CEYRAT :

Quentin SALLE et Gaylor OUBRIER ainsi qu'une joueuse de ROYAT – Emma qui ont sauvé la vie lors d'une matinée FOOT LOISIR d'un joueur de FRANC ROSIER grâce aux premiers gestes de secours. Je pense que l'on peut les applaudir et les remercier.

Je voudrais également remercier tous nos techniciens, Fabien, Sébastien, Morgan et Adrien pour la qualité et l'immense travail effectué tout au long de la saison.

Merci également à nos 3 services civique, Elise, Océane et Emmanuel très présents dans le développement du foot loisir.

Merci à tous les membres du Comité Directeur et des différents Commissions pour leur investissement. Je n'oublie pas non plus nos fidèles partenaires : C.A Centre France, Numéro 10, Intermarché le Cendré et Projets Gagnants.

Et dire un grand merci à notre Directrice Laurence Dalle pour ses compétences, son professionnalisme et son fidèle soutien qu'elle m'accorde tous les jours.

Je vous remercie pour votre écoute.

PARTENARIAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE

Le Président – Philippe AMADUBLE et Mr Serge CHARRET, Vice-Président de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre France signent la convention de partenariat pour 3 années.

Le Président, Philippe AMADUBLE remercie le CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE pour leur soutien sans faille depuis de nombreuses années.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Mme Laurence DALLE demande à l'Assemblée Générale que les comptes rendus suivants soient soumis à l'approbation avec vote à main levée , à savoir :

Rapport d'activités de la Commission de l'Arbitrage

Etabli par son Président – Michel THOME

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission de Discipline

Etabli par son Président – Yves GRAILHE

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission Féminine et de Féminisation

Etabli par sa Présidente – Mireille VALENTIN

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission Football Entreprise

Etabli par sa Présidente – Véronique AMBLARD

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission des Enfants et des Jeunes

Etabli par Adrien RIGAUD

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission des Labels

Etabli par Sébastien BEAULATON

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Etabli par son Président – Jean-François CLEMENT

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Rapport d'activités de la Commission Futsal

Etabli par son Président – Jacky BLANCARD

L'Assemblée Générale des clubs adopte ce rapport de la saison 2022/2023 à l'unanimité

Vœu du C.S. ST BONNET PRES RIOM

« Dans une saison, il arrive quelques fois que nous ayons des joueurs suspendus. Notamment, pour 2 cartons jaunes, cumul de 3 cartons jaunes en 3 mois, parfois plus... Cette sanction est actée par le District et nous la respectons.

Ce joueur suspendu, bien qu'il continue à s'entraîner, est alors déconsidéré de son club, voire totalement hors de la vie de son club. Sportivement, il sanctionne son club, ne peut pas rendre service au club, ni se faire pardonner par une quelconque fonction pour son club.

Nous souhaitons que ce joueur :

Soit uniquement exclu en tant que joueur

Qu'il puisse exercer une fonction de délégué, ou d'arbitre de touche bénévole, ou d'arbitre bénévole d'un match de jeunes du club (soumis à sa propre volonté)

Cette possibilité responsabilisera le joueur en question. Il rendra service à son club et se sentira toujours présent dans un club mais sous un autre rôle.

Cette action sera exemplaire pour lui et le club. Cette sanction sera ainsi transformée en acte de bénévolat, soulagera le rôle des dirigeants et aura un sentiment de devoir accompli tout en purgeant sa peine.

De plus, ce rôle aura une répercussion plus préventive et moins répressive que de laisser le joueur au repos, isolé du club »

Le Comité de Direction – réuni le 30 mai 2023 – décide de proposer le règlement suivant

« Tout joueur suspendu 1 match (3 cartons jaunes dans les 3 mois ou 2 cartons jaunes dans le même match) pourra figurer sur une feuille de match comme arbitre, arbitre assistant ou délégué de terrain à condition que le club (mail officiel du club) fasse la demande au secrétariat pour signaler que son joueur va arbitrer ou être délégué la semaine du week-end où le joueur doit purger sa sanction.

Cette demande sera validée par la Commission d'Application des Règlements. »

L'Assemblée Générale valide le vote à main levée.

Ce nouveau règlement est voté à la majorité et prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

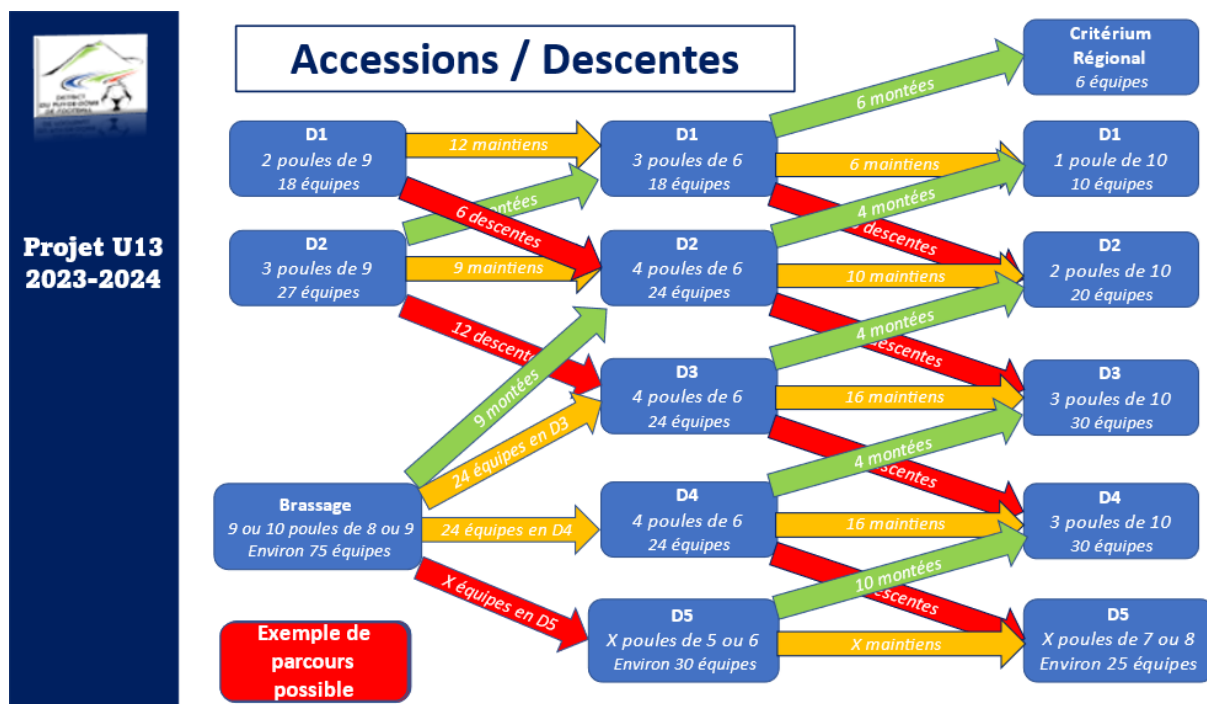
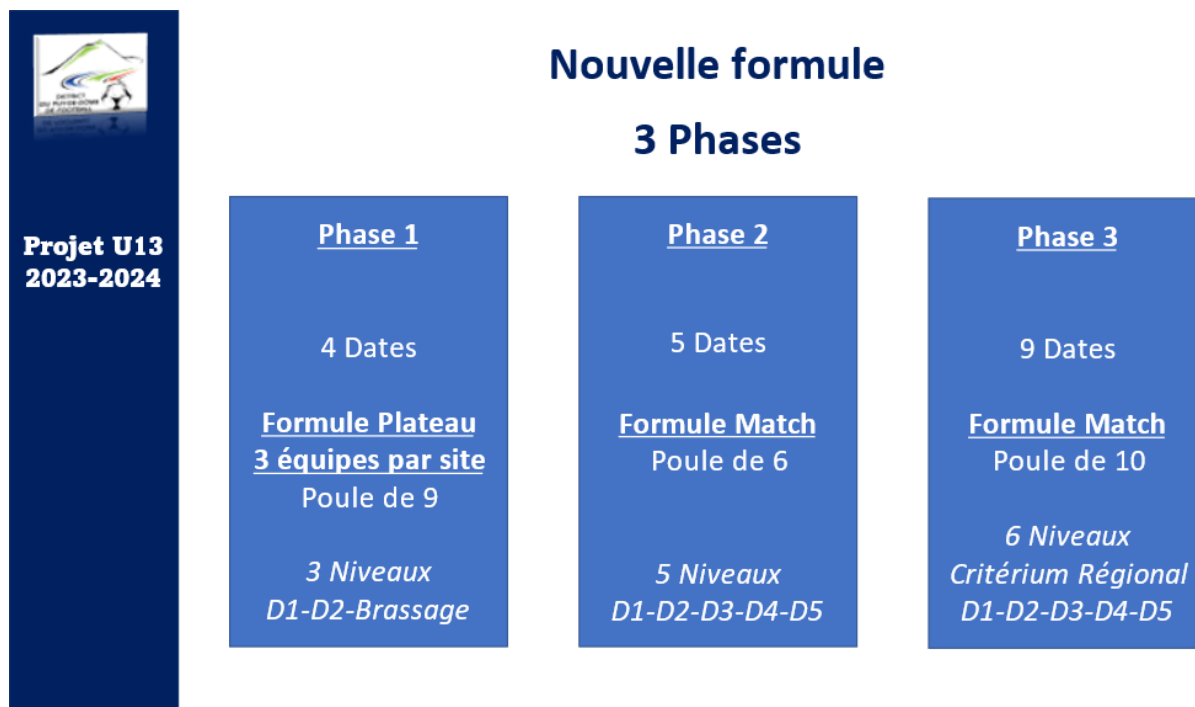
COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Mr Adrien RIGAUD expose les points faibles de l'organisation du championnat actuel, à savoir

- Disparité des niveaux avec des descentes impossibles, des équipes en difficulté même en dernière division (D4)

- Problèmes organisationnels
- Gestion du calendrier (extrêmement chargé, entre 25 et 30 dates sur une saison)
- Répartition des équipes

Il propose une nouvelle formule qui pourrait être mise en place dès le début de la saison 2023/2024



L'Assemblée Générale valide le vote à main levée.

Ce nouveau règlement est voté à la majorité et prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

Modifications du règlement de l'article 24 pour les championnats Jeunes

Article 24 bis – terrains impraticables

Lorsqu'il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable ou sera frappé d'interdiction par la Municipalité, le club recevant devra obligatoirement se déplacer chez l'adversaire, il lui appartiendra d'en informer par téléphone l'adversaire, les officiels ainsi que le District (par mail avec l'arrêté municipal si existant)

Toutefois si des conditions atmosphériques exceptionnelles rendaient le terrain impraticable et les routes dangereuses, le match sera remis après que le club recevant ait contacté le District (ou la Commission des Enfants et des jeunes), le club visiteur, le ou les arbitres, le délégué éventuel, et ce dans les meilleurs délais

L'Assemblée Générale valide le vote à main levée.

Ce nouveau règlement est voté à l'unanimité et prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

CARTON BLANC

Michel THOME présente à l'Assemblée Générale le carton blanc, l'exclusion temporaire pour une éventuelle mise en place à compter de la saison 2023/2024.

Pourquoi faire ?

- Un outil de prévention
- Une meilleure gestion des conflits
- Une prise de conscience plus collective des contestations
- Une amélioration de la communication entre acteurs et arbitres

Application

- D1, D2, D3, D4, D5
- D1 Féminines
- Coupes départementales
- Jeunes, à partir des U15

Motif de l'exclusion temporaire

- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes

Quand le mettre ?

- Quand l'acte de contestation est incontournable, visible de tous
- Quand un joueur est récidiviste, après prévention (Mise en garde)
- Quand le joueur défie l'autorité de l'arbitre

Durée de l'exclusion temporaire

- 10 minutes

L'Assemblée Générale valide le vote à main levée.

Ce nouveau règlement est voté à la majorité et prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

COMMISSION DES CHAMPIONNATS SENIORS ET COUPES

Mr Thierry BAPT présente à l'Assemblée Générale les propositions de modifications règlementaires des Coupes :

Terrains impraticables

Article 16.2.1

Pour les matches relevant du District lorsqu'il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable **le jour** et à l'heure prévue, ou **sera frappé d'interdiction par la Municipalité**, le club recevant devra en informer, par téléphone et par courriel, le secrétariat du District, l'adversaire, le ou les arbitres et le délégué éventuel, au plus tard le dimanche avant 10h00. Ce délai est ramené au samedi 12h00 pour les rencontres programmées le samedi en nocturne. **Un mail devra être envoyé avec l'arrêté municipal au District et au club adverse.**

Dans tous les cas, l'arbitre prévenu avant les heures limites déterminées ci-dessus ne doit pas se déplacer.

Après cette limite du dimanche 10 heures, ou samedi 12 heures pour les nocturnes du samedi, seul l'arbitre sera qualifié pour prendre la décision de faire jouer – ou non – le match.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat et de ne pas en fausser la régularité, les clubs dont le terrain ne serait pas praticable ou disponible le week-end, devront appliquer les dispositions suivantes :

Pour un match aller :

Lorsque le samedi, il apparaîtra certain que le terrain sera impraticable le lendemain ou sera frappé d'interdiction par la Municipalité, le club recevant devra obligatoirement se déplacer chez l'adversaire, il lui appartiendra d'en informer par téléphone l'adversaire, les officiels ainsi que le District (par mail avec l'arrêté municipal)

Toutefois si après ce délai, des conditions atmosphériques exceptionnelles rendaient le terrain impraticable et les routes dangereuses, le match sera remis après que le club recevant ait contacté le District (ou la Commission des Championnats Seniors), le club visiteur, le ou les arbitres, le délégué éventuel, et ce avant le dimanche 10 h ou le samedi 12 pour les nocturnes

Formalités d'avant match

Feuille de match informatisée

Tout non fonctionnement de la FMI devra être obligatoirement signalé au correspondant FMI désigné par le District (voir le site internet officiel : <https://foot63.fff.fr>) En cas de non signalisation, la rencontre sera perdue par le club fautif.

Horaires des rencontres

Matches en nocturne :

Le club visiteur, qui en sera officiellement informé par le District, via internet au minimum 12 jours à l'avance, ne pourra s'opposer à disputer un match officiel le samedi à 20 h 00,

Dans tous les autres cas, l'accord écrit de l'adversaire sera obligatoirement joint dans les 48 h, également pour toutes les compétitions féminines.

Le refus du club adverse devra également être transmis dans les 48 h suivant la demande au Club recevant et au District, sous peine de validation,

Règlement des Coupes Seniors

Participation des joueurs ou joueuses des équipes supérieures

Ne peut participer à une rencontre officielle avec une équipe inférieure, tout joueur ou joueuse qui a pris part au dernier match avec l'équipes supérieure (quelle que soit la date) si celle-ci ne joue pas ce jour-là ou le lendemain.

A partir des quarts de finale, ne peuvent entrer en jeu plus de 3 joueurs ou joueuses, ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres avec l'une des équipes supérieures.

L'Assemblée Générale valide le vote à main levée.

Ces modifications aux règlements sont votées à la majorité et prendra effet au 1^{er} juillet 2023.

INFORMATIONS DIVERSES

INTERVENTION de Mr Cédric GILBERT

Compte tenu de la dématérialisation du support de la licence depuis la saison 2017/ 2018, et suite à plusieurs mauvaises pratiques relevées en ce début de saison, il apparait nécessaire d'apporter quelques précisions concernant la procédure à respecter en matière de vérification des licences.

- La **vérification des licences est sous l'entière responsabilité de l'arbitre, et est de son seul ressort.**
- L'arbitre **doit vérifier, en présence des deux capitaines**, les licences afin de **s'assurer de la bonne identité des joueurs** (nom, prénom et photo correspondante). C'est à **l'arbitre de conserver la tablette pour cette formalité**. Les capitaines peuvent témoigner, porter un avis ou contester afin de déposer une éventuelle réserve.

INTERVENTION de Laurence DALLE Directrice

Après le constat du manque de rigueur sur l'utilisation de la tablette pour la Feuille de match informatisée, Mme Laurence DALLE rappelle les règles de base pour optimiser le bon fonctionnement de la FMI et propose aux clubs la possibilité de refaire des formations sur cette dernière.

ALLOCUTION Mr Pascal PARENT

Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Mr Pascal PARENT fait part de son grand plaisir à être présent ce soir.

Il félicite le District pour l'augmentation significative du nombre de licenciés qui est une preuve que le football reste attractif.

La Ligue connaît également un bel essor de pratiquants.

Il salue le renouvellement du partenariat avec le Crédit Agricole Centre France avec le District et rappelle qu'également le partenariat du Crédit Agricole au niveau fédéral.

Il évoque les problèmes rencontrés au niveau du Comité Exécutif en début d'année mais souligne le travail effectué par l'ensemble des acteurs pour que la sérénité revienne en respectant évidemment le cadre légal. C'était un travail d'équipe.

Il poursuit en félicitant le club du CLERMONT FOOT 63 pour son beau parcours en Ligue 1 et l'équipe U19 finaliste en Gambardella, le club de l'A.S. MONTFERRAND pour la montée en Championnat National en U19 et le maintien du F.C. CHAMALIERES en National 2.

Le Président rappelle l'aide financière de la LFA – de la LauraFoot et des 4 Districts pour permettre l'embauche de 2 ambassadeurs pour le développement et la Promotion de l'arbitrage.

L'idée est d'aller au contact des clubs en infraction afin de leur permettre de recruter et surtout de fidéliser.

Concernant les terrains et installations sportives, 1 000 homologations ont été faites sur le territoire de la LauraFoot. Il reste encore beaucoup de terrains à contrôler mais les Commissions départementales travaillent pour être à jour.

Il informe les membres de l'Assemblée Générale du changement d'assureur suite à la cessation d'activités de la MDS. La Ligue vient de signer avec GENERALIS pour la saison 2023/2024.

Il termine ses propos en félicitant le District du Puy de Dôme – les clubs – les dirigeants – les joueurs pour leur dynamisme et leur travail.

Mr Philippe AMADUBLE clôt l'Assemblée Générale en remerciant tous les clubs de leur confiance et de leur présence.

Le Président : Philippe AMADUBLE



La Directrice : Laurence DALLE

